SARL 2AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 824.40 €
Siège social : 110 Rue Etienne Lenoir
30900 NIMES
RCS TC de Nîmes : 40283694400031

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13/05/2026

Feuille de présence

NOMS PRENOMS	SIGNATURE
SARLU URSA MAJOR	
Madame HERISSON Cécile	
Monsieur GARCIA Serge	

SARL 2AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 824.40 €
Siège social : 110 Rue Etienne Lenoir
30900 NIMES
RCS TC de Nîmes : 40283694400031

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, au siège social,

Les associés de la **SAS SARL 2AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN,** au capital de 30 824.40 Euros, divisé en 4 533 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Présidence.

SARLU URSA MAJOR	3 449 actions
Madame HERISSON Cécile	984 actions
Monsieur GARCIA Serge	100 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DÉPRÉS Jérémie, Président associé(e) par le biais de la SARLU URSA MAJOR.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1) RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale à compter du 13/05/2026.

ANCIENNE MENTION

La société prend la dénomination « SARL 2AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN ».

NOUVELLE MENTION

La société prend la dénomination « 2AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN ».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 – DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale est « 2AB AUDIT ASSISTANCE ET BILAN ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2) RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

CERTIFIE CONFORME

A NIMES, LE 13/05/2026

SARLU URSA MAJOR
Monsieur Jérémie DÉPRÉS

Madame HERISSON Cécile

Monsieur GARCIA Serge